



## PROCEDURE D'ACCES AU PATIENT ET CLIENT A MOBILITE REDUITE

1. Prévenir l'accueil de l'heure approximative d'arrivée.
2. Appeler l'accueil dès l'arrivée : 03 20 14 17 80 ou sonner à AVANCE ou la sonnette du praticien concerné.
3. La personne de l'accueil ainsi que tous les praticiens ont accès à deux rampes :
  - Pour l'entrée de la résidence (stockage couloir copieur à l'entrée à droite)
  - Pour la descente de la mini marche de l'accueil, une rampe est à disposition près du caisson noir.

En cas de défectuosité, prévenir immédiatement l'accueil pour un remplacement.

